

La conscience chrétienne comme soutien du droit à la vie

Le 24 février 2007, le pape a reçu les membres de la 13ème Assemblée générale de l'Académie pontificale pour la vie et les participants au congrès international consacré à « La conscience chrétienne comme soutien du droit à la vie » (23-24 février au Vatican).

7 mars 2007

D'emblée, le Saint-Père a affirmé que le droit à la vie « exige d'être défendu par tous parce que fondamental par rapport aux autres droits humains ». Comme l'a affirmé Jean-Paul II dans l'encyclique *Evangelium Vitae*, « à la lumière de la raison » tout homme « peut reconnaître dans la loi naturelle écrite dans le cœur, la valeur sacrée de la vie humaine dès son commencement et jusqu'à son terme... Sur la reconnaissance d'un tel droit se fonde la cohabitation humaine et la communauté politique même ».

Face aux attaques continuelles contre le droit à la vie, a poursuivi Benoît XVI, le chrétien doit réagir, conscient de « pouvoir compter sur les motivations qui ont de profondes racines dans la loi naturelle et qui peuvent donc être partagées par toute personne droite de conscience ». Malgré les nombreux efforts faits pour que « le contenu de ces

motivations soit mieux connu par la communauté chrétienne et la société civile...les attaques au droit à la vie dans le monde se sont multipliés, assumant également de nouvelles formes ». Il a cité l'exemple « des pressions toujours plus fortes en faveur de la légalisation de l'avortement en Amérique latine et dans les pays en voie de développement, en ayant recours à l'avortement chimique sous prétexte de la santé reproductive ; ainsi qu'au développement de politiques de contrôle démographique ».

Le Saint-Père a ensuite rappelé que dans les pays plus développés, la recherche biotechnologique se développe allant jusqu'à « l'obsessive recherche de 'l'enfant parfait' ». Il existe aussi « une nouvelle vague d'eugénisme discriminatoire qui attire les consensus au nom d'un bien-être présumé des personnes et, surtout dans les pays

économiquement développés, des lois sont votées pour légaliser l'euthanasie. Tout cela se produit alors que, parallèlement, se multiplient les pressions pour légaliser des formes de cohabitation alternatives au mariage et fermées à la procréation naturelle ».

Pour cela, a dit le Pape, il est « particulièrement nécessaire » que la conscience morale soit « éclairée afin de reconnaître la vraie valeur des actions » afin « de savoir distinguer le bien du mal, même là où les influences du milieu social, du pluralisme culturel et des intérêts n'y aident pas ».

« Il faut à nouveau susciter le désir de la conscience de la vérité authentique, de la défense de la liberté de choix propre par rapport aux comportements de masse et aux illusions de la propagande ».

Enfin, le Saint-Père a affirmé qu'il fallait « ouvrir l'esprit et le cœur des personnes lors des différentes étapes de la vie pour qu'elles accueillent les devoirs fondamentaux sur lesquels reposent l'existence de l'individu comme de la communauté.

Seulement ainsi il sera possible d'aider les jeunes à comprendre les valeurs de la vie, de l'amour, du mariage, de la famille » et « à apprécier la beauté et la sainteté de l'amour, la joie et la responsabilité d'être parents et collaborateurs de Dieu en donnant la vie ». Quand il n'y a pas de « formation continue qualifiée, la capacité de jugement devient encore plus difficile pour affronter les problèmes soulevés par la bio-médecine en matière de sexualité, de vie naissante, de procréation comme dans la manière de traiter et soigner les patients et les personnes faibles de la société ».

Benoît XVI a demandé aux scientifiques, médecins, juristes, politiques, philosophes, théologiens d'aider « par l'enseignement et le témoignage...à réveiller dans de nombreux cœurs la voix claire et éloquente de la conscience ».

« Quand la valeur de la vie humaine est en jeu -a-t-il conclu- cette harmonie entre la fonction magistrale et l'engagement laïque devient singulièrement importante : la vie est le premier des biens reçus de Dieu et est le fondement de tous les autres ; garantir le droit à la vie pour tous et de manière égale pour tous est un devoir et de cet acquittement dépend l'avenir de l'humanité ».

Vatican Information Service
(VIS)

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-lu/article/la-
conscience-chretienne-comme-soutien-
du-droit-a-la-vie/](https://dev.opusdei.org/fr-lu/article/la-conscience-chretienne-comme-soutien-du-droit-a-la-vie/) (18 août 2025)